

## Fiche bâtiment [4]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment démolé
B2	N° de parcelle (*) :	1186
B3	N° ECA :	3014
B4	Rue/lieu (*) :	Avenue de Saint-Jean
B5	Dénomination du bâtiment :	
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	0

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)		
	Classe :	Garages		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	32		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	32		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	0	Pour les activités [m²] :	0
B11	Cube SIA [m³] :	96		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	1		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	0		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		
B15	Système de chauffage (*) :	Pas de chauffage		
	Puissance du chauffage [KW] :	-		
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :	Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450		
B17	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :			
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

**Amiante dans les bâtiments transformés et démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire), joindre avec la demande de permis de construire 4 exemplaires papier du diagnostic amiante "avant travaux" effectué par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (2 ex. pour la commune et 2 ex. pour la CAMAC).  
Ajouter votre rapport amiante en [format électronique...](#) pour ce bâtiment

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Façades en crépi, gris  
Mode de couverture, couleur :  
Couverture en tuile, rouge
- Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

**Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)**

Isolation thermique

Compétence

M

ME

48. Qh (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :  
 Qhli (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :

453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   
 b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli

**Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1  
 Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**

Surface de référence énergétique

- SRE : Informations complémentaires :

465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  EN 6  
 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  EN 7  
 474. Halles gonflables  EN 8

**Installations techniques du bâtiment**

449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC)  75  
 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  65A  
 b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  65B  
 c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)  Annexe  
 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd   
 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  EN-VD 72  
 462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  EN 3  
 463. Installation de ventilation  EN 4  
 464. Installation de réfrigération / humidification  EN 5  
 466. Installation de production d'électricité par combustible  EN 9  
 475. Résidences secondaires  EN 3

**Divers**

470. Installation de chauffage en plein air  EN 10  
 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN   
 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m<sup>2</sup>  
 - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  EN 12  
 - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  EN 13  
 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  EN-VD 15  
 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application   
 Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)